



Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs

827 est, rue Crémazie, bureau 350
Montréal (Québec) H2M 2T8
Télécopieur : (514) 280-4044
Téléphone : (450) 665-1525
Courriel : ginette.joly@craim.ca
Web : WWW.CRAIM.CA

Montréal le 25 novembre 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Sant-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Question complémentaire du 13 novembre (DQ28) sur le bilan des
CMMI de 2010**

Madame,

Suite à votre correspondance du 13 novembre dernier, nous consultant sur le bilan des CMMI que nous avons produit en 2010, veuillez trouver ci-joint des précisions sur ce bilan.

Le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) maintient sa volonté de soutenir les Comités mixtes municipalité-industrie (CMMI). Toutefois, notre intervention demeure limitée puisque nous sommes un organisme à but non lucratif (OBNL) sans permanence et dont le financement provient des cotisations. Nous demeurons également persuadés qu'un contact durable entre les partenaires locaux, que procure un CMMI, permet de bâtir la confiance nécessaire pour assurer la concertation en situation d'urgence et engendrer une meilleure gestion des risques.

De plus, et comme nous le mentionnons dans notre bilan, la démarche d'un CMMI repose sur une approche qui est encore aujourd'hui volontaire. Elle est donc intimement liée à l'implication des participants. Là où les entreprises et les gouvernements locaux sont fortement impliqués, le processus de gestion des risques demeure actif. Par conséquent, l'implication active et le leadership local sont la pierre angulaire du succès d'un CMMI.

Je dois toutefois préciser que selon nos informations, le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) prépare une nouvelle Politique québécoise en sécurité civile et qu'il prévoit des moyens pour encourager la mise en place de ces comités de concertation locaux, tels que les CMMI. Cependant, l'adoption de cette politique

ne peut assurer la vitalité à long terme d'un CMMI, celle-ci étant liée davantage à l'implication et le leadership exercés par ses membres.

En espérant que cette information réponde à vos interrogations. Veuillez agréer, Madame la Coordinatrice, l'assurance de mon entière collaboration et l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dimitri Tsingakis
Président du c.a.
dimitri@crain.ca
Tél : 514-645-2258